

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1250)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une disposition inutile et n'ayant pas son équivalent dans le projet de loi organique.